



**Jeudi 28 mars, 14h**

**LES CLÉS POUR AGIR 2 -  
Quelles conditions réunir pour  
favoriser l'engagement citoyen  
et la coopération avec les  
habitants dans ma commune ?**



**SAISON THÉMATIQUE**

**PETITES VILLES DE DEMAIN : FAVORISER L'ENGAGEMENT  
CITOYEN DANS LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS**

En partenariat avec :



Avec le soutien du programme Territoires d'engagement (ANCT)

# BIENVENUE !

Quelques informations sur ce webinar :

1. La session démarrera dans quelques instants
2. Posez vos questions dans l'onglet Q/R
3. Pour toutes remarques et tous problèmes techniques, rendez-vous dans le chat
4. La séance sera enregistrée



# LES CLÉS POUR AGIR 2 - Quelles conditions réunir pour favoriser l'engagement citoyen et la coopération avec les habitants dans ma commune ?

Jeudi 28 mars  
14h - 15h

# LES CLÉS POUR AGIR 2 - Quelles conditions réunir pour favoriser l'engagement citoyen et la coopération avec les habitants dans ma commune ?

---

## **Matthieu Angotti**

Conseiller expert - Territoires en commun, Territoires d'engagement, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

## **Joana Janiw**

Conseillère experte Ingénierie de la participation du public, Commissariat général au développement durable

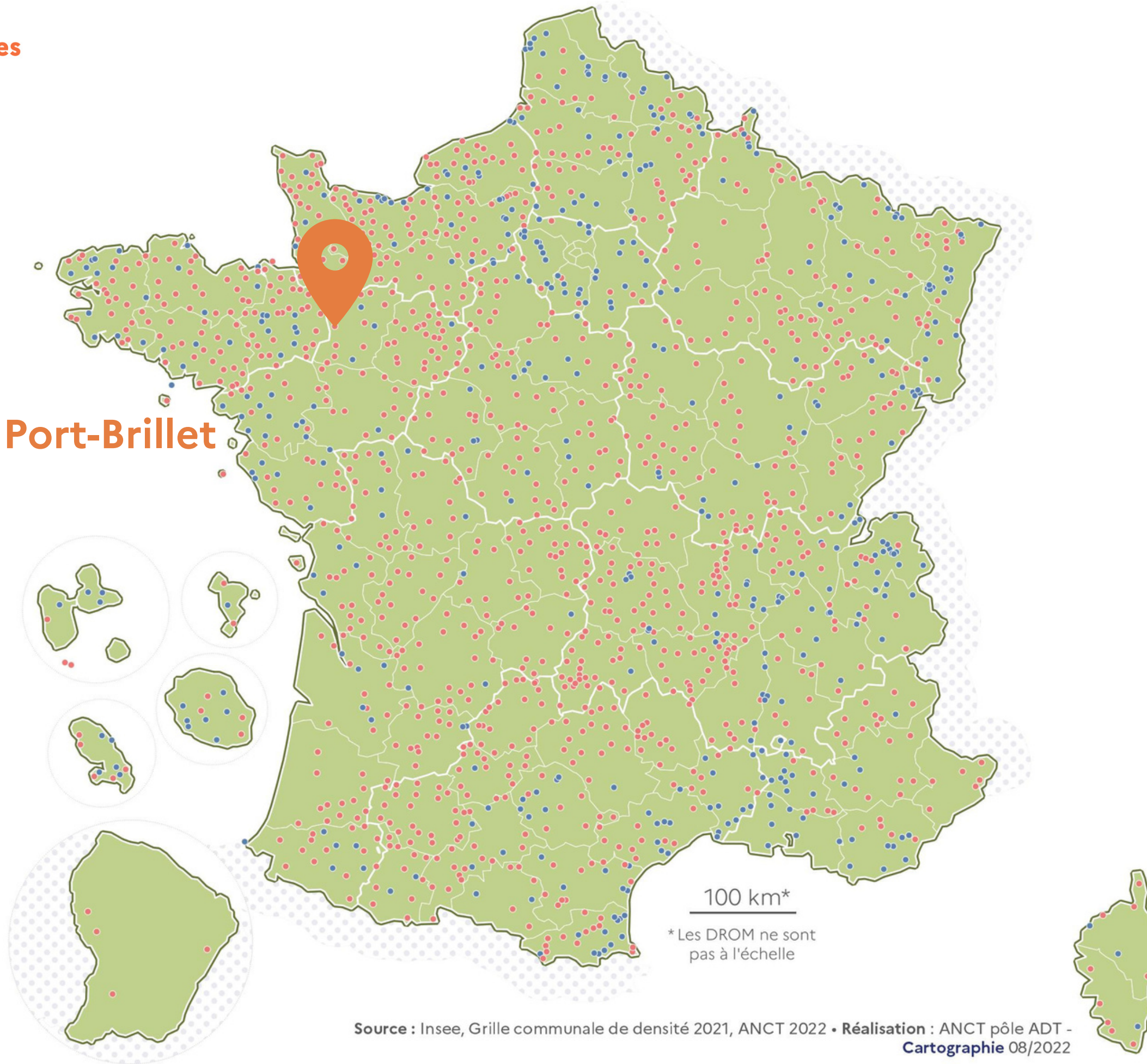
## **Emmanuelle Le Bris**

Directrice adjointe du programme Petites villes de demain, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

## **Dorian Lemesle**

Chef de projet Petites villes de demain de la commune de Port-Brillet (Mayenne)

## Commune de Port-Brillet



**Communes PVD selon leur degré de densité**

- commune peu dense ou très peu dense
- commune de densité intermédiaire ou densément peuplée

## LES CLÉS POUR AGIR 2

Quelles conditions réunir pour favoriser l'engagement citoyen et la coopération avec les habitants dans ma commune ?

Témoignage de la commune de Port-Brillet (Mayenne)

---

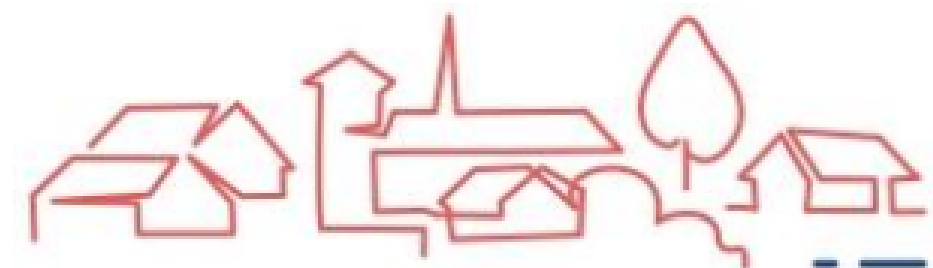
**Dorian Lesmele**  
Chef de projet PVD  
Port-Brillet (Mayenne)



## Port-Brillet, Petite Ville de Demain



**Un Projet de Territoire partagé**





## « Faire territoire » collectivement

- entre opérationnel et stratégie -

- du projet communal au projet de territoire -



*Commission municipale PVD*

*17 mars 2022*

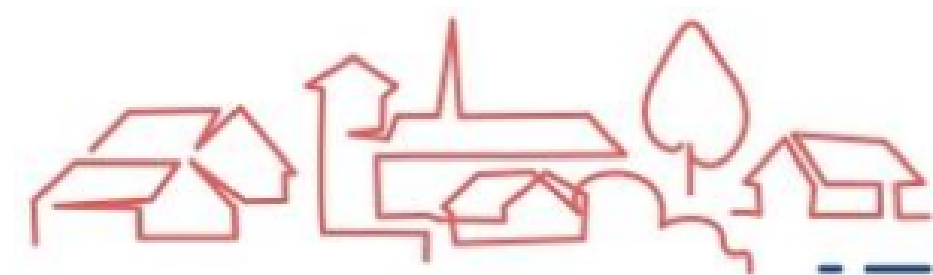


avril 2021

Octobre 2022

Signature de la  
convention d'engagement

Signature de la  
convention cadre, valant ORT



Une **commune rurale ouvrière**, loin du modèle social mayennais.

Une **population regroupée** dans son agglomération.

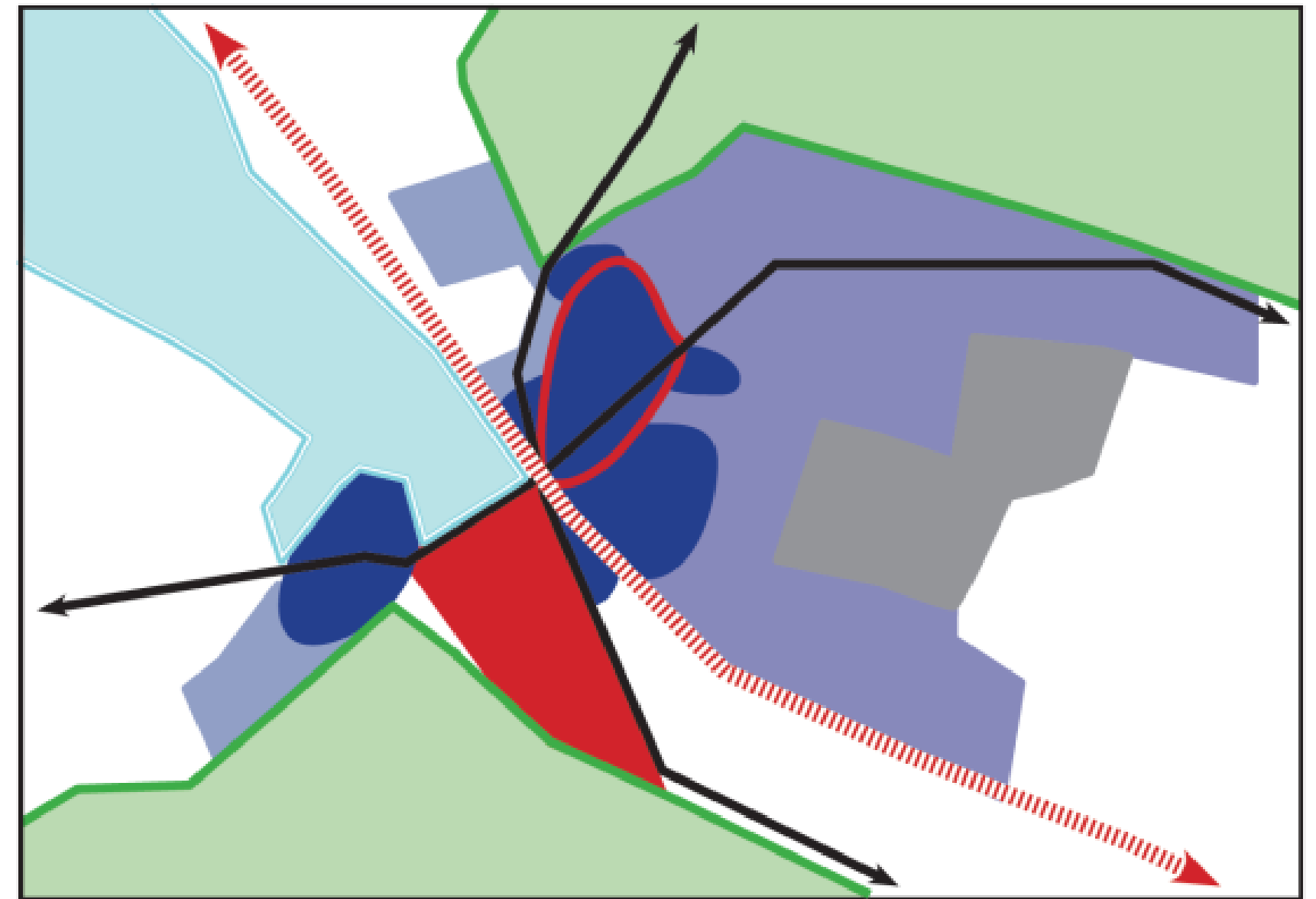
Un **territoire contraint** dans son développement qui soulève un fort **enjeu de densification sur le long terme**.

Un **écran paysager et naturel remarquable**, un **patrimoine bâti singulier**.

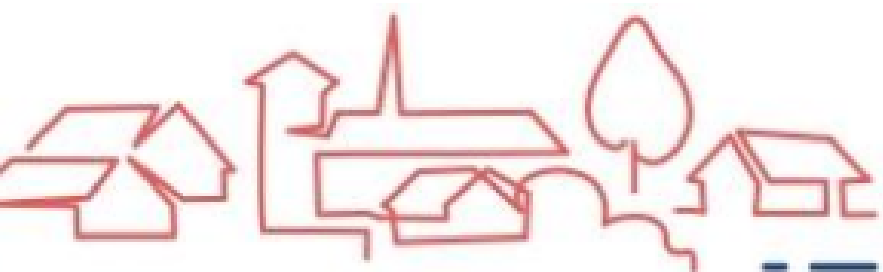
**Fragilité de certaines populations** à surveiller : notamment les **séniors**, **adolescents** et **jeunes adultes**.

**Enjeu de mobilité sur le territoire** pour l'accès aux services et à l'emploi.

Déficit d'image et d'attractivité de la commune, malgré un **fort potentiel touristique et de qualité de vie**.



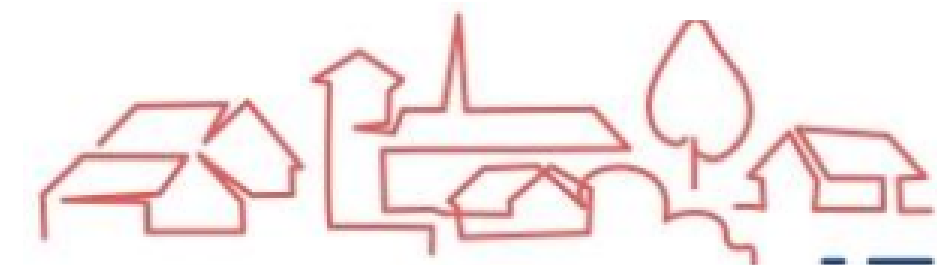
Port-Brillet en 2020





## Synthèse du diagnostic

ATOUS	FAIBLESSES
Territoire à mi-chemin de 2 pôles urbains	Réseau routier rural sans desserte régulière de transport en commun
Présence d'une gare	Un passage à niveau dangereux et qui coupe en deux la commune
Environnement écologique varié et de qualité	Une attractivité à redynamiser
Centralité avec services et commerces	Fragilités dans le profil de la population
Qualité architecturale et diversifiée	Prépondérance de la voiture
Mixité dans l'offre de logements	Réseau de mobilités douces inadaptés
Diversité des espaces verts (parc, jardins, ...)	Des espaces verts publics à reconquérir
Un patrimoine industriel reconnu	Un site pollué et fermé à reconvertir
OPPORTUNITES	CONTRAINTES
Une population renouvelée	Une urbanisation contrainte spatialement
Label Petite ville de Demain et Territoire d'industrie	Des capacités financières limitées
Une réserve foncière de 8ha en entrée de bourg	
Corridors écologiques à conforter	



## Projet de territoire, cadre des actions

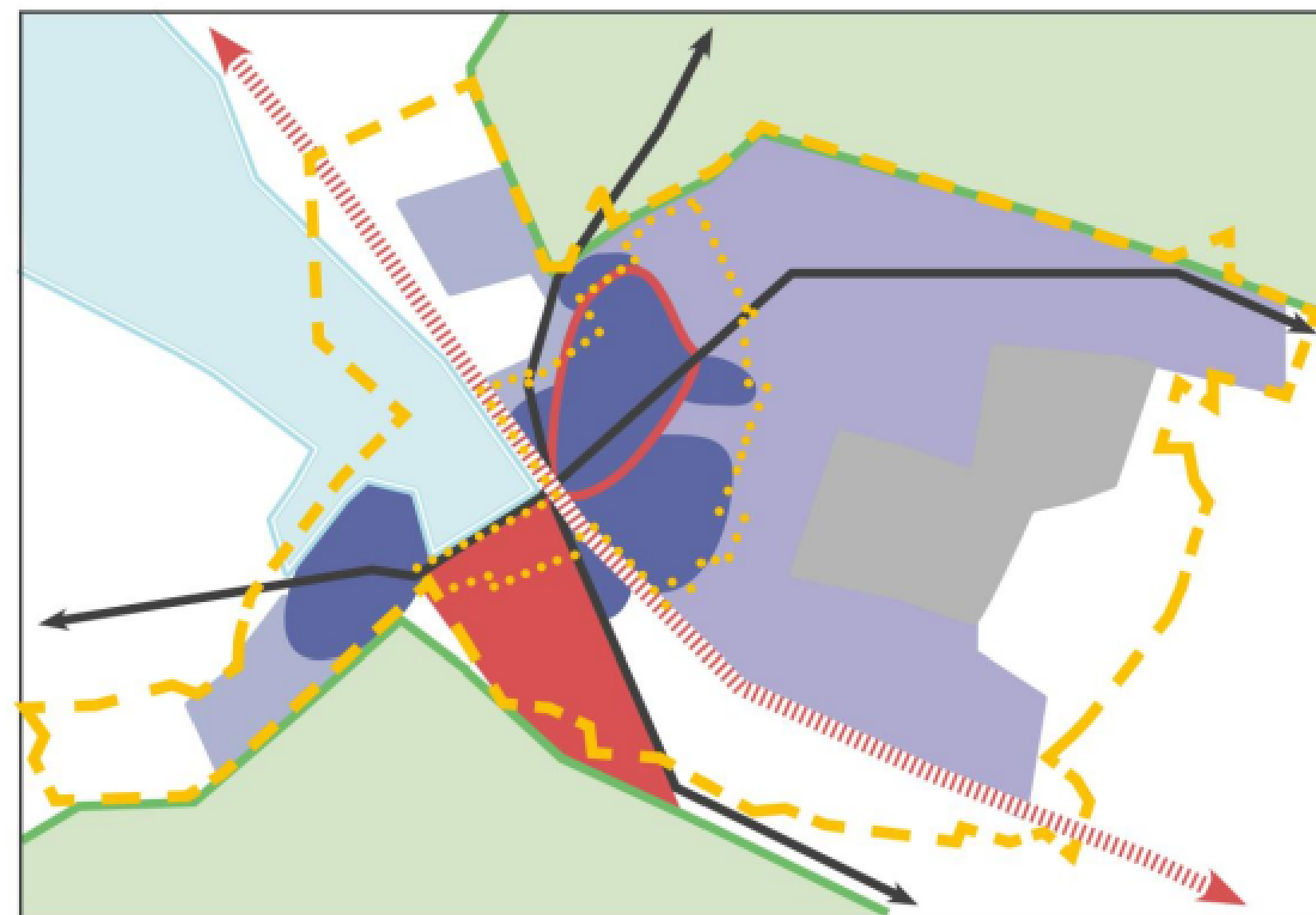
Une **centralité à conforter** et à **reconnecter** avec les zones **d'extensions** urbaines récentes, accès à la gare

**Densifier** les dents creuses & **Urbaniser** par des **formes urbaines innovantes**

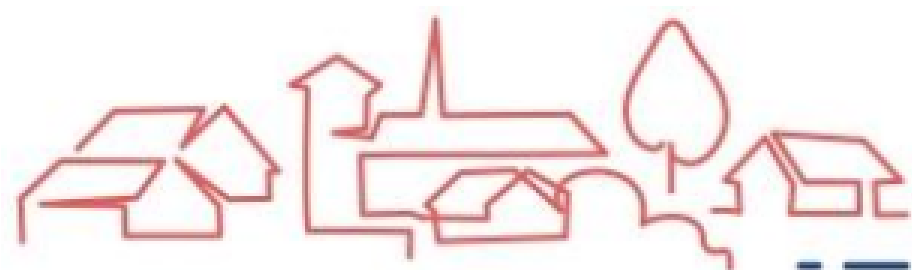
**Conforter la centralité** de la gare en réinvestissant le bâti et les espaces adjacents et en sécurisant le PN163

Proposer une **offre culturelle adaptée** au territoire,  
**Réinvestir l'espace public** par le biais d'animations et d'équipements ciblés

Engager une **résilience du territoire** et reconquérir les espaces dénaturés, les délaissés, mobiliser la population



Proposition du périmètre de l'ORT



# « Faire territoire » collectivement

## En cours :

Une **synthèse des projets** communaux

Des **diagnostics complémentaires** thématiques

Des **zooms** sur les secteurs à enjeux

**Donner de la transversalité** aux projets et mobiliser les partenaires



Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

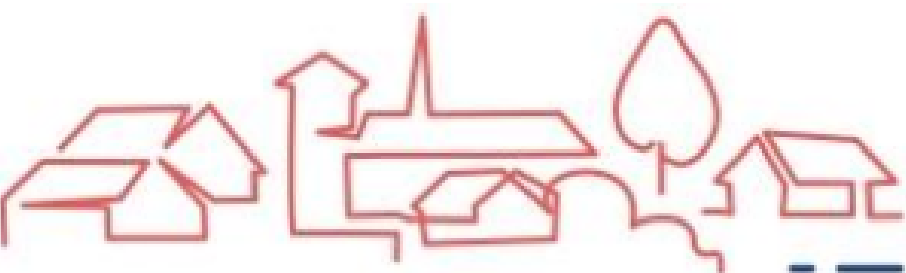
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public, les patrimoines et le paysage

Axe 5 : Accès aux équipements, les services publics et l'offre culturelle et de loisirs

Axe 6 : Vers une résilience du territoire



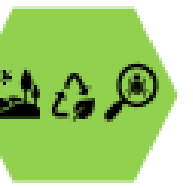
## Pour quoi ?

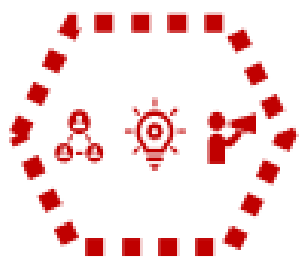
- Protéger la biodiversité
- Proposer des espaces de nature de proximité
- Reconquérir des espaces dégradés
- Proposer un territoire durable
- Tendre à un territoire à énergie positive
- Consommer moins d'énergies
- Maintenir la qualité des eaux

## Comment ?

- Etudier un **réseau de chaleur bois**
- Implanter des **ENR**
- Optimiser les **performances thermiques du parc immobilier communal**
- **Sensibiliser les habitants et usagers** aux économies d'énergie
- **Accompagner la réhabilitation énergétique** du parc immobilier privé
- Valoriser et **protéger les espaces naturels** dans les aménagements urbains
- Mettre à disposition des **jardins partagés**
- **Suivi phytosanitaire** des arbres communaux
- Définir des **indicateurs de suivi partagés**

## Axe 6 : Vers une résilience du territoire





## AM « territoires d'engagement »

### Pour quoi ?

- Impliquer les habitants dans le diagnostic
- Collecter les projets citoyens
- Concertier sur les opérations d'aménagement
- Faire s'approprier le projet de territoire et sa mutation

### Comment ? Outils

- Création de commissions extramunicipales
- Relance des animations de rue et de quartiers
- Soutien à l'événementiel de rue

### Avec qui ?

- Commission extra-municipale - Habitants
- OCAS - Comité de fêtes - Associations locales



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

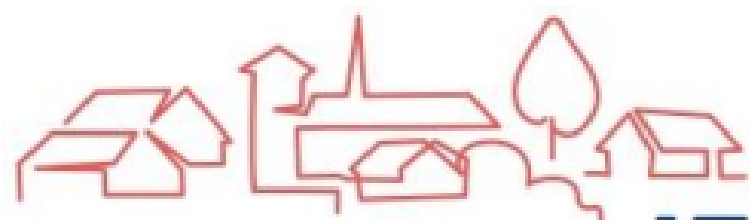
TERRITOIRES D'ENGAGEMENT



*Un accompagnement sur mesure*

*Durée de 3 ans*

*100% pris en charge*



**Petites villes  
de demain**



Pour quoi ?

Collecter les projets citoyens

Concierter sur les opérations d'aménagement

Faire s'approprier le projet de territoire et sa mutation

Mobiliser l'ensemble des parties du territoire : usagers, habitants, élus et services.

La suite :

Audition des cabinets retenus à venir

Rencontre avec le référent M. Angotti le 13 avril

Diagnostic prévu avant l'été

## LES ÉTAPES DU CHEMINEMENT

### 1 La rencontre du territoire

pour poser ensemble un diagnostic des enjeux d'engagement



### 2 Le cheminement

- Un programme sur 3 ans de formation et de conduite du changement
- Le développement de projets d'engagement citoyen pour apprendre en agissant
- La mobilisation d'appuis et relais sur le terrain

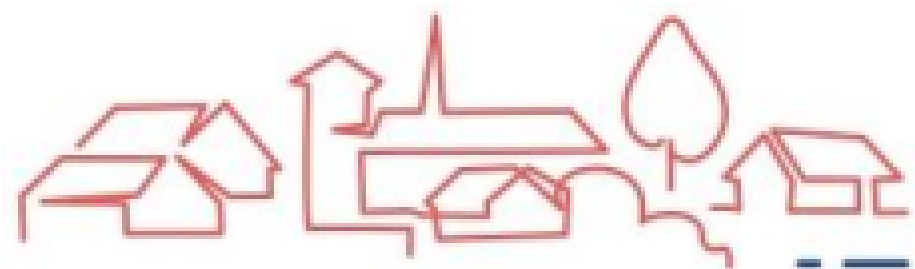
### 3 Le temps de la supervision, des bilans réguliers et des célébrations



## « Faire territoire » collectivement

Partage du diagnostic aux acteurs locaux.

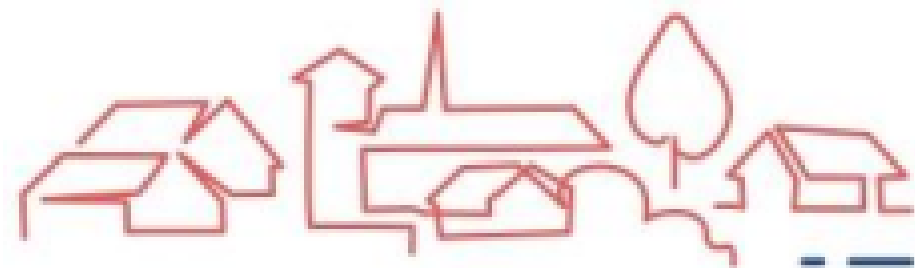
Prochain Comité de Projet fin avril 2022



**Une volonté : renforcer l'attractivité de Port-Brillet**

**Une stratégie : valoriser les ressources et potentiels du territoire**

***Une feuille de route qui s'inscrit dans les axes stratégiques de Laval Agglomération pour sa déclinaison en ORT.***





# L'aboutissement à un projet de Territoire partagé

## Feuille de route en 3 piliers :

### **1 – Redynamiser le territoire**

Stimuler le développement d'activités

Améliorer l'attractivité par l'adaptation des logements, des locaux commerciaux et artisanaux

Un développement urbain harmonieux dans le centre bourg

### **2- Mettre du lien entre les habitants**

Conforter la culture et l'évènementiel comme vecteur de lien social

Développer une offre sportive orientée vers le bien-être, la santé, la nature et les loisirs

Fédérer chaque quartier autour de micro-polarités

### **3- Un cadre de vie à revaloriser, de qualité paysagère et patrimoniale**

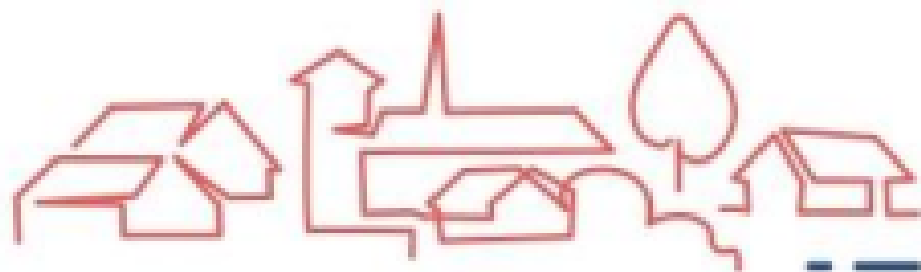
Mieux définir la centralité de la commune

Diversifier et améliorer l'offre en mobilité pour se connecter au territoire

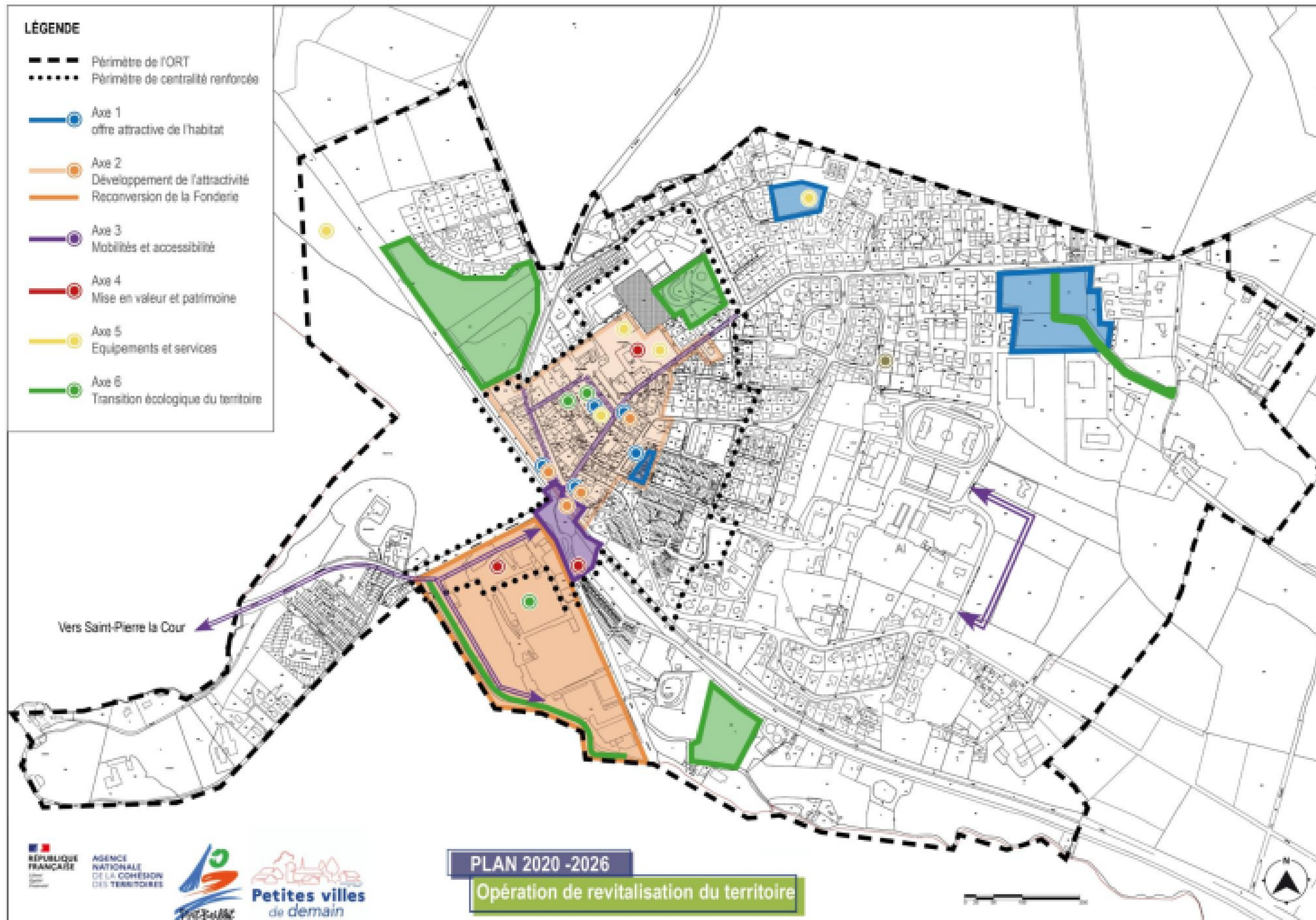
Un socle naturel identitaire et préservé : valoriser les ressources et les milieux

Naturels

Valoriser le patrimoine communal



# Actions de l'ORT



**Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**

**Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

**Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**

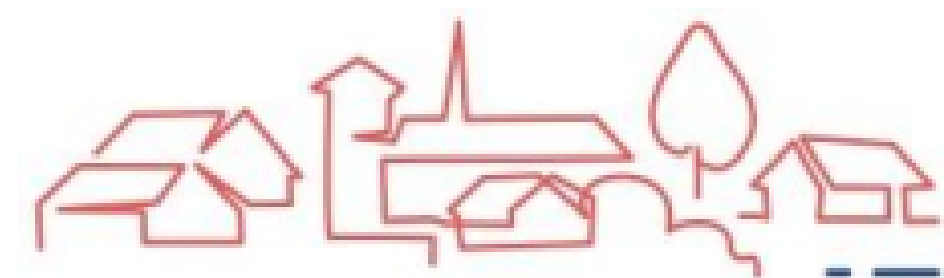
**Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

**Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, les services publics et l'offre culturelle et de loisirs**

**Axe 6 : transition écologique du territoire**

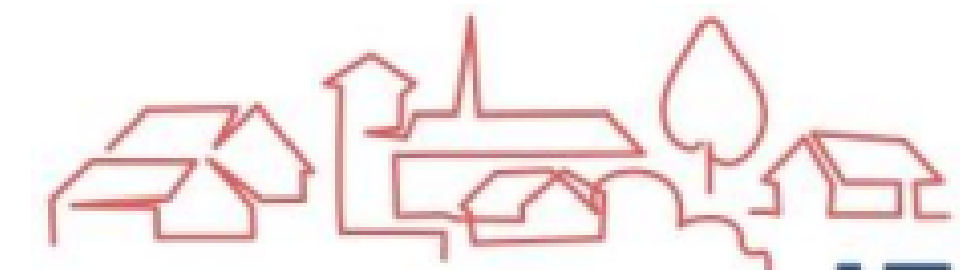
Conditions ayant favorisé  
l'engagement à Port-Brillet :

- Partage (d'informations, de temps forts...)
- Portage politique fort
- Noyau d'acteurs



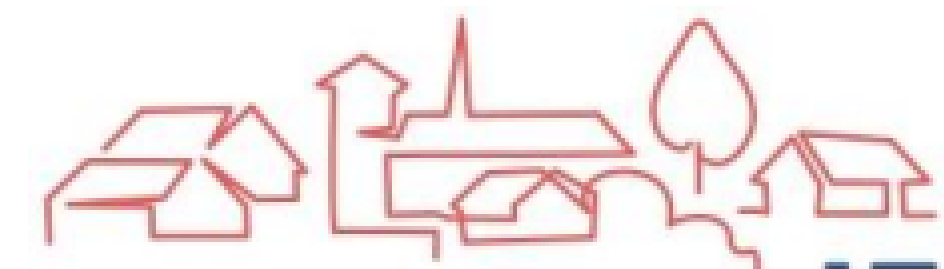
L'engagement en phase  
opérationnelle à Port-Brillet :

- Première phase de projet
- Deuxième phase de projet



L'engagement en phase  
opérationnelle à Port-Brillet :

Questionnement en cours sur les  
suites à donner.



## LES CLÉS POUR AGIR 2

Quelles conditions réunir pour favoriser l'engagement citoyen et la coopération avec les habitants dans ma commune ?

---

### Matthieu Angotti


Conseiller expert, Territoires en commun, Territoires d'engagement, ANCT

### Joana Janiw

Conseillère experte Ingénierie de la participation du public, Commissariat général au développement durable

## LES CLÉS POUR AGIR 2

Quelles conditions réunir pour favoriser l'engagement citoyen et la coopération avec les habitants dans ma commune ?




**Matthieu Angotti**

Conseiller expert, Territoires en commun, Territoires d'engagement, ANCT

## LES CLÉS POUR AGIR 2

Quelles conditions réunir pour favoriser l'engagement citoyen et la coopération avec les habitants dans ma commune ?



**Joana Janiw**

Conseillère experte Ingénierie de la participation du public,  
Commissariat général au développement durable





**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **LA CHARTE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC ET SA COMMUNAUTÉ D'ADHÉRENTS**

Un référentiel à votre service

Un guide dans votre pratique

Une communauté pour lui donner corps

# Pourquoi une charte de la participation du public ? (1/2)

27 novembre 2014 : après le drame de Sivens, ouverture de la Conférence environnementale par le Président de la République et lancement d'un chantier gouvernemental sur la démocratisation du dialogue environnemental

3 juin 2015 : rapport de la commission spécialisée pour la modernisation du droit de l'environnement présidée par Alain Richard, et recommandation d'un accompagnement des acteurs dans le développement d'une culture de la participation

Octobre 2015 – septembre 2016 : élaboration participative de la charte

- . un **comité de pilotage multi-acteurs** : maîtres d'ouvrages publics et privés, ONGE, Ministère Environnement, certains de ses établissements publics, réseaux de praticiens, CNDP, chercheurs
- . **3 ateliers participatifs** à Paris, Lyon, Bordeaux (début 2016)
- . **consultation du public en ligne** (mai-juin 2016)

3 août 2016 : ordonnance relative à l'information et la participation du public

11 octobre 2016 : publication de la Charte par la ministre

## Pourquoi une charte de la participation du public ? (2/2)

### Un contexte favorable

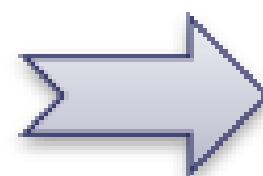
- . Soutien politique pour moderniser le droit de l'environnement (2016)
- . Demande sociale forte de « participation du public »

### Un constat

- . L'action publique ne peut plus uniquement passer par l'outil législatif pour éviter des conflits environnement. Elle doit également développer des modes d'intervention plus souples.
- . La participation du public contribue à améliorer la décision publique, l'acceptabilité du projet

### Une nécessité

La participation du public est un élément indispensable et incontournable de la conduite d'un projet durable



### Des ambitions fortes

- . Créer un cadre de confiance entre les acteurs en :
  - . instaurant les conditions d'une pratique sincère,
  - . s'appuyant sur des outils de bonne pratique,
  - . contribuant à améliorer la décision publique
- . Fournir des standards qualitatifs
  - . en termes de valeurs
  - . en termes de processus de participation
- . Servir de guide pour l'action
- . Définir les conditions d'un contrat moral
- . Assumer également un rôle de facilitateur en plus du rôle de prescripteur (pour l'Etat)
- . Développer la culture de la participation du public

# La charte de la participation du public

Des valeurs et principes définissant le socle d'un **processus participatif vertueux**, fruit d'un travail participatif et résultant d'un engagement volontaire

Des **questionnements opérationnels** pour faciliter la mise en œuvre du processus de participation du public

## 4 articles

La participation du public :

1. Nécessite un **cadre clair et partagé**

2. Nécessite un **état d'esprit constructif**

3. Recherche et facilite la **mobilisation de tous**

4. Encourage le **pouvoir d'initiative du citoyen**

### Article 1 - La participation du public nécessite un cadre clair et partagé

- **La nature du projet**  
La nature du projet et ses enjeux, ainsi que le besoin auquel il répond sont clairement présentés.
- **Le porteur de projet / le décisionnaire**  
Le porteur de projet et le décisionnaire, s'ils sont différents, sont clairement identifiés, ainsi que leurs responsabilités propres et les contraintes auxquelles ils sont soumis.
- **L'objet du débat**  
La ou les questions à débattre sont clairement explicites.
- **Les scénarios alternatifs**  
Le porteur de projet présente, lorsque c'est pertinent, un scénario alternatif ainsi que les variantes envisageables, les cas échéant, sur divers points du projet.
- **Le rôle de la participation du public dans le processus décisionnel**  
À chaque étape du projet, le processus décisionnel est précisé, et notamment le place de la participation du public ainsi que le degré de participation du public prévu (de la consultation à la co-construction). Ces choses sont opérés par le porteur de projet après consultation de tous les participants.
- **L'information du public**  
Le public a accès, dans les limites définies par la loi, à une information complète, transparente, sincère, pertinente et intelligible, tout au long de l'élaboration du projet, de sa conception à sa réalisation et à sa mise en œuvre.
- **La reconnaissance des savoirs et de l'expertise**  
Les participants reconnaissent mutuellement et respectent :
  - les expertises établies par le porteur de projet ;
  - les savoirs des participants et leur expertise d'usage ;
  - les expertises complémentaires et/ou alternatives à celles établies par le porteur de projet.
- **Le tiers garantit le processus participatif**  
Pour renforcer la qualité du dialogue et la confiance entre les participants, le porteur de projet fait appel à un tiers garantissant le processus participatif ou à des participants ayant cette fonction. Ce dispositif répond à un objectif de neutralité et d'impartialité sur la conduite du processus participatif. Il relève, autant que possible, d'un consensus entre les participants avant sa mise en place.
- **Le tiers garantit ou les participants assure cette fonction**  
Le tiers garantit ou les participants assure cette fonction produisant un bilan qui résume la façon dont elles débattent la participation, relevant les points de convergence et de divergence résultant des débats. Ce bilan est remis au porteur de projet, ou au décisionnaire, au titre des éléments préparatoires à son choix final. Il fait l'objet d'une diffusion large auprès du public et est accessible au moins jusqu'à la mise en œuvre du projet.
- **Le bilan du processus participatif et la reddition de comptes**  
Chaque étape du processus participatif donne lieu à un bilan du porteur de projet, qui explicite, en le motivant, le manière dont il a pris en compte ou non les contributions du public dans son choix final.
- **La robustesse de la décision**  
Le respect des valeurs et principes de la Charte dans l'élaboration de la décision contribue à améliorer la légitimité et la robustesse de la décision prise au terme de ce processus décisionnel.
- **La continuité de la participation**  
La participation du public intervient suffisamment en amont et tout au long de l'élaboration d'un projet. Au minimum, un retour régulier vers les citoyens est prévu au cours de la mise en œuvre du projet.

### Article 2 - La participation du public nécessite un état d'esprit constructif

- **L'état d'esprit**  
Chaque participant se doit d'agir dans un esprit d'écoute, de bienveillance, de respect, d'ouverture, de sincérité, de loyauté.
- **L'acceptation des divergences**  
Les divergences de points de vue sont respectées comme un élément susceptible d'améliorer la qualité du projet.
- **L'implication des participants**  
Avoir un débat de qualité suppose que les participants s'approprient l'enjeu, argumentent leurs positions, prennent en compte l'intérêt collectif du projet, et aient une attitude constructive dans le façon de le débattre.
- **La culture de la participation**  
Le porteur de projet forme ses chefs de projet aux principes de la participation du public.

### Article 3 - La participation du public recherche et facilite la mobilisation de tous

- **L'inclusion**  
La participation du public inclut tous les publics concernés, à travers une démarche pro-active pour associer les publics les moins disponibles ou les moins enclins à participer.
- **La diversité**  
La diversité des publics garantit une plus grande qualité des débats et de la délibération.
- **L'égalité**  
La participation du public garantit aux participants l'égalité de l'accès à l'information, à la parole, et à l'écoute.
- **L'équivalence de traitement des points de vue exprimés**  
Les points de vue émanant de la parole de chacun et les arguments avancés ne sont jugés que sur leur pertinence propre.

### Article 4 - La participation du public encourage le pouvoir d'initiative du citoyen

- **Les initiatives citoyennes**  
Le porteur de projet considère sérieusement, et argumente s'il ne le retient pas, les propositions des participants sur :
  - des informations et expertises complémentaires existantes qu'ils souhaitent verser au débat ;
  - des projets alternatifs ou variantes au projet proposé ;
  - des suggestions de modification du processus participatif ;
  - des demandes d'expertises complémentaires. Les parties concernées pour prioritairement chercher à co-construire le cadre des charges des études complémentaires qui appuieraient celles, rechercher en commun une solution à leur financement et mettre en place un comité de suivi.
- **Les outils**  
Le porteur de projet utilise des méthodes et des outils participatifs de qualité incarnant les valeurs et principes consensés dans cette Charte. Il cherche à les identifier afin d'assurer la plus grande diversité des publics ainsi qu'une meilleure qualité des débats. Il engage à la fois à accueillir le public mais aussi à aller à sa rencontre.
- **La reconnaissance**  
Les bénéfices de la participation du public sont d'autant plus importants que le porteur de projet valorise les contributions du public au cours du processus et dans son bilan final.

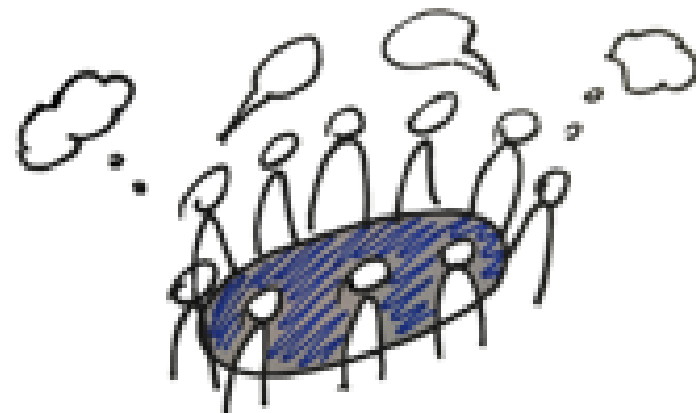
En savoir plus : <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/charte-participation-du-public>

# Une charte pour qui ?

## Porteurs de projet / maîtres d'ouvrage

- . sont à l'initiative d'un processus de participation du public
- . ont la charge de rendre compte de la manière dont les contributions sont prises en compte

Pour tout acteur concerné par la participation



## Organismes parties prenantes

- . participent aux concertations organisées par les maîtres d'ouvrage pour y faire valoir leurs points de vue
- . viennent à des réunions et/ou des ateliers pour donner son avis ou co-construire un projet, et/ou en répondant à une concertation en ligne

## Promoteurs

- . réalisent des actions de sensibilisation, de communication ou de formation
- . réalisent des propositions méthodologiques et leur mise en œuvre dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de porteurs de projets (exemple : bureau d'études)

## Citoyens

- . participent aux concertations organisées par les maîtres d'ouvrage pour y faire valoir leurs points de vue
- . viennent à des réunions et/ou des ateliers pour donner son avis ou co-construire un projet, et/ou en répondant à une concertation en ligne

# Des exemples de mise en œuvre de la charte

. **La charte « référentiel » qui constitue un appui pour structurer / diffuser la participation en interne et mobiliser**

(guide méthodologique, guide de bonnes pratiques, ateliers d'élus, formation des agents)

. **La charte « mode d'emploi » qui constitue une aide au cadrage des projets / plans / programmes**

(calage PCAET, bilan de concertation, etc.)

. **La charte « manifeste » qui donne un cadre général, une éthique**

(Conseil national de l'alimentation, Conseil départemental de la Gironde, Conseil régional Centre-Val-de-Loire, etc.)

# Une communauté de plus de 200 adhérents qui met en œuvre la charte



Type de structures	Nombre	%
Associations	34	15,60
Citoyens	106	48,62
Collectivités	24	11,01
Entreprises	32	14,68
Etablissements publics	18	8,26
Etat	2	0,92
GIP	1	0,46
GIS	1	0,46
Total	218	100,00

Chiffres de juin 2023

# Principes de fonctionnement de la communauté des adhérents

**Un objectif commun :** *œuvrer à l'amélioration de la culture de la participation*  
(préambule de la charte)

## **Un principe**

L'horizontalité : tous les adhérents sont adhérents au même titre. Ce n'est pas seulement la charte du ministère en charge de l'environnement, mais la charte de chaque adhérent.

## **Une charte objet vivant, non juridique**

- . Progressivité : possibilité pour les porteurs de projets et les organismes parties prenantes de choisir l'objet sur lequel ils s'engagent : projet, champ, tous projets
- . Possibilité de compléter la charte (localement)
- . Possibilité de la réviser (collégialement)

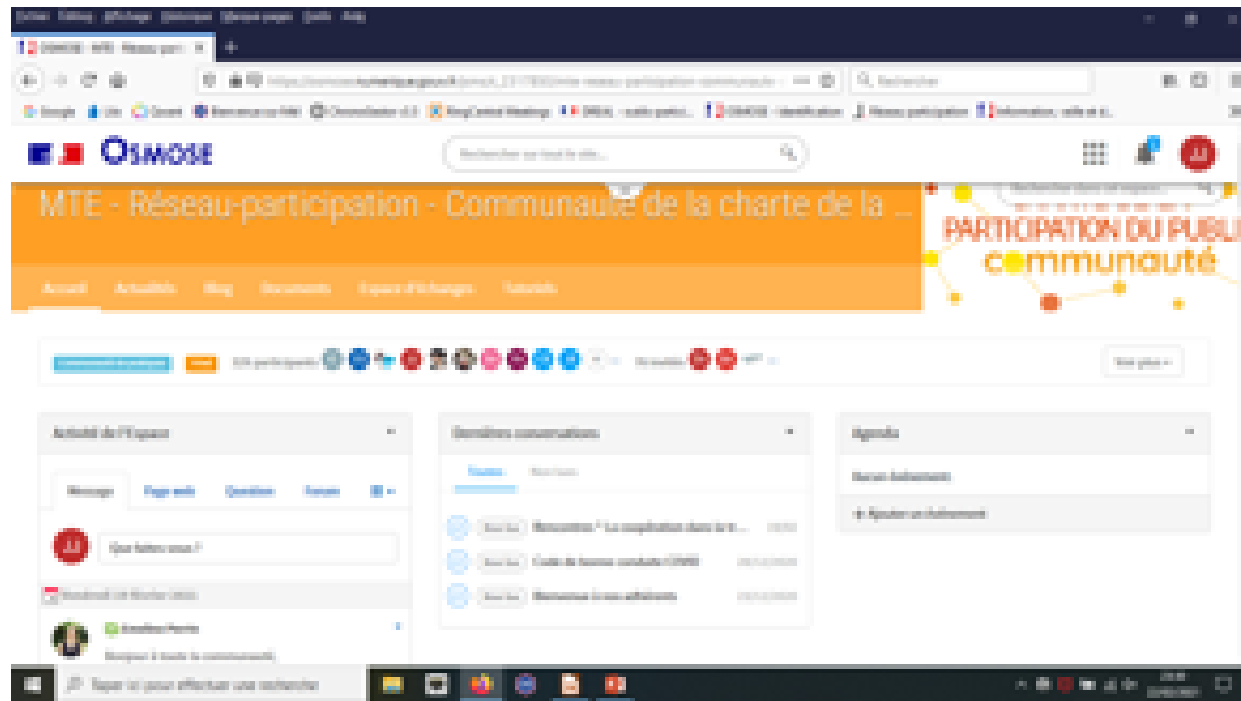
## **Une communauté**

- . Incarner la charte
- . Avoir une identité
- . Être un carrefour des pratiques : par sa nature même et celle de ses adhérents, la charte rassemble une vraie diversité d'acteurs dont le point commun est leur relation à la participation du public et aux problématiques d'ingénierie qu'elle soulève.

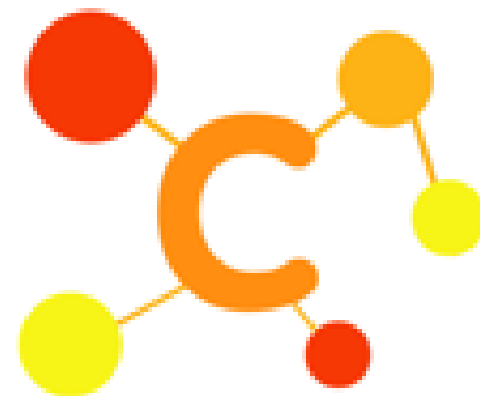


# Une communauté de pratiques et d'échanges à réinventer

Un réseau social professionnel « Réseau-participation » appelé à fusionner avec le site professionnel « Participation » du ministère



Une identité graphique



Avant, des Rencontres / maintenant, des webinaires



Des outils

Méthodes de participation du public				
1. Consultation	2. Concertation	3. Co-construction	4. Coproduction	5. Co-décision
...	...	...	...	...

Des retours d'expériences



## ***Pour rester en contact***

*Joana Janiw – Conseillère experte Ingénierie de la participation du public  
Commissariat général au développement durable  
Sous-direction des politiques publiques durables  
joana.janiw@developpement-durable.gouv.fr – 07 62 60 89 31*



**Jeudi 28 mars, 14h**

**LES CLÉS POUR AGIR 2 -  
Quelles conditions réunir pour  
favoriser l'engagement citoyen  
et la coopération avec les  
habitants dans ma commune ?**



**SAISON THÉMATIQUE**

**PETITES VILLES DE DEMAIN: FAVORISER L'ENGAGEMENT  
CITOYEN DANS LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS**

En partenariat avec :



Avec le soutien du programme Territoires d'engagement (ANCT)

# QUESTIONS/ RÉPONSES

Posez vos questions dans l'onglet Q/R

Les prochains RDV de la saison thématique :

**3** avril 2024 à 14h

Les clés pour agir 3 - Comment faciliter l'implication des jeunes dans ma PVD ?

**4** avril 2024 à 14h

Travaux pratiques 2 - Retour d'expérience de la commune de Melle (Deux-Sèvres)

Merci de votre  
attention !



SAISON THÉMATIQUE

PETITES VILLES DE DEMAIN : FAVORISER L'ENGAGEMENT  
CITOYEN DANS LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS



En partenariat avec :

Avec le soutien du programme Territoires d'engagement (ANCT)